

Ordures ménagères résiduelles : un mardi sur deux à partir de 5h30



Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
06	03	03	14	12	09	07	04	01	13	10	08
20	17	17	28	26	23	21	18	15	27	24	22
		31						29			

Emballages recyclables et papiers : un jeudi sur deux à partir de 5h30



Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
01	12	12	09	07	04	02	13	10	08	05	03
15	26	26	23	21	18	16	27	24	22	19	17
29					30						31

Déchets verts : un vendredi sur trois à partir de 8h45



Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
03	15	05	17	07	18	09	20
24		26		28	30		

Déchetterie la plus proche de chez vous :

Coucy-le-Château - lieu-dit Les Michettes

Horaires d'ouverture

lundi, jeudi : 14h00**/18h00*

mercredi : 9h00/12h00 et 14h00**/18h00*

vendredi : 9h00/12h00 et 13h00**/18h00*

samedi : 9h00/12h00 et 13h00/18h00* dimanche : 9h00/12h00

* Fermeture à 17h00 entre novembre et mars

** Ouverture à 13h30 entre novembre et mars

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Laonnois

 Site Marc Buvry - Faubourg de Leuilly - 02000 LAON ☎️ 03 23 26 80 00

 tritou@sirtom-du-laonnois.com  www.sirtom-du-laonnois.com



Les emballages recyclables et papiers

Les emballages recyclables doivent être vidés, non imbriqués et déposés dans le bac (couvercle jaune).



Bouteilles et flacons



Boîtes et tubes



Emballages cartonnés



Barquettes et pots



Sacs, sachets et films



Emballages métalliques



Papiers, journaux et magazines



A noter :

Les grands cartons (+ de 50cm) ainsi que les gros blocs de polystyrène ne seront pas collectés. Ils sont à déposer en déchetterie.

Les ordures ménagères résiduelles

Elles sont à déposer **en sac** dans le bac à ordures ménagères résiduelles (couvercle gris).



Produits d'hygiène



Eponges



Vaisselles cassées
(en petite quantité)



Le verre

Les bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre sont à déposer dans les **points d'apport volontaires** dédiés au verre.



Le textile

Les textiles, le linge de maison, les chaussures (même usagés) sont à déposer dans les bornes dédiées.



Les biodéchets

Les déchets alimentaires et de jardin doivent être jetés dans votre composteur.

Si vous n'en possédez pas, n'hésitez pas à en faire la demande sur notre site internet www.sirtom-du-laonnais.com ou par téléphone au **03 23 26 80 00**.

